

Critères de référence en vue de l'évaluation des candidatures des enseignants-chercheurs à la prime individuelle du RIPEC

Section 05 du CNU - Mandature 2019-2023

Les critères de référence en vue de l'évaluation des candidatures des enseignants-chercheurs à la prime individuelle du RIPEC sont décrits ci-après, suivant l'ordre figurant dans la trame du rapport d'activités à compléter par les candidats.

Important : pour chacune des responsabilités exercées, il est demandé au candidat de préciser la date de prise de fonction et la durée.

1. Investissement pédagogique

1.1. Enseignements

- Diversité des enseignements.
- Niveaux, type (CM, TD, TP), volume horaire, effectifs.
- Pratiques pédagogiques.

1.2. Responsabilités pédagogiques

- Responsabilité, gestion, organisation d'une mention ou d'un diplôme (master, licence, licence professionnelle, filière délocalisée, diplôme co-habilité avec une université étrangère, etc.).
- Création de diplôme (master, licence, licence professionnelle, filière délocalisée, diplôme co-habilité avec une université étrangère, etc.).
- Création de modules spécifiques d'aide à l'insertion professionnelle, création de modules d'enseignement à distance, création de modules spécifiques d'aide à la réussite.
- Création de ressources pédagogiques et innovations pédagogiques.

1.3. Diffusion, rayonnement, activités internationales

- Manuels, articles pédagogiques, vidéos, cours sur internet à destination des étudiants, etc.
- Récipiendaire des palmes académiques, expert HCERES pour l'évaluation des formations, etc.
- Enseignement à l'étranger, invitations à l'étranger.

2. Activité scientifique

2.1. Publications

- Articles dans les revues référencées dans la liste HCERES des revues en économie et gestion (préciser le rang pour chacun des articles).
- Ouvrages (préciser l'éditeur).
- Direction d'ouvrages collectifs (préciser l'éditeur).
- Chapitres d'ouvrages (préciser l'éditeur).
- Autres publications (préciser).

2.2. Encadrement doctoral et scientifique

- Direction de thèses (soutenues et en cours). Préciser pour chaque docteur : nom, prénom, sujet, financement, durée de la thèse (si soutenue, sinon date de début de la thèse), publications issues de la thèse, taux d'encadrement, situation actuelle du docteur.
- Encadrement d'HDR (soutenues et en cours). Préciser pour chaque docteur HDR : nom, prénom, sujet, taux d'encadrement, situation actuelle du docteur HDR.
- Encadrement de post-doctorants. Préciser pour chaque post-doctorant : nom, prénom, sujet, financement, durée du post-doctorat, taux d'encadrement, publications issues du post-doctorat, situation actuelle du post-doctorant.

2.3. Diffusion et rayonnement

- Expertise publique, expertise auprès d'organismes nationaux et internationaux.
- Responsabilités éditoriales (direction de collection, éditeur d'une revue à comité de lecture, membre du comité de rédaction d'une revue à comité de lecture, etc.).
- Organisation de colloques, conférences, journées d'étude.
- Participation à des réseaux de recherche, responsabilités au sein de sociétés savantes, etc.
- Invitations pour des séjours de recherche à l'étranger, conférences invitées.
- Diffusion dans les médias, participation à des débats spécialisés, vulgarisation.
- Prix et distinctions.
- Participation à des jurys de thèse et jurys d'HDR (préciser le rôle : président, rapporteur, examinateur).
- Activité de *referee* auprès de revues à comité de lecture (citer les revues).

2.4. Responsabilités scientifiques

- Direction ou co-direction d'une unité de recherche (préciser le type d'unité, sa taille, sa composition, son budget, son organisation, etc.).
- Membre actif d'instances d'évaluation de la recherche (ex : CNU, CoNRS, HCERES).
- Pilotage de contrats de recherche (ex : PCRD, ERC, ANR ...).

3. Tâches d'intérêt général

3.1. Responsabilités administratives

- Présidence, vice-présidence d'établissement de l'enseignement supérieur (université, ComUE...).
- Direction de composante (UFR, IUT...), vice-direction de composante, direction de département, d'école doctorale, de services communs.
- Direction de structures de recherche (UMR, EA, SFR, ERT, plateformes ...).
- Chargé de mission Université, chargé de mission UFR.
- Autres.

3.2. Responsabilités et mandats locaux ou régionaux

- Participation aux conseils centraux (CA, CFVU, CR). Préciser le rôle, les missions...
- Participation aux conseils de composantes (conseil d'UFR), de laboratoires...
- Président, membre de commission disciplinaire.
- Autres.

3.3. Responsabilités et mandats (internationaux, nationaux)

- Participation à des instances nationales : président, vice-président, membre du bureau du CNU, membre du CNU ; président, vice-président, membre du bureau de la CP-CNU ; président, membre du bureau du CoNRS, membre du CoNRS.
- Responsabilité exercée dans les agences nationales (délégué HCERES, ANR, etc.).
- Membre de jury de concours (agrégation, ENA, ENS, etc.).
- Autres (président de comité de sélection, membre de comité de sélection ; évaluation HCERES d'établissements...).